GLOSSAIRE

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

diAir

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

CLERMONT FERRAND

AGENCE d'urbanisme et de développement CLERMONT METROPOLE

Ce glossaire a été réalisé dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés de la Ville de Clermont-Ferrand, co-signé avec la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés et la Préfecture du Puy-de-Dôme.

SOMMAIRE

A ..... p. 4/9
B ..... p. 9
C ..... p. 10/18
D ..... p. 18/22
E ..... p. 23
F ..... p. 24/25
G ..... p. 25
H ..... p. 26
I ..... p. 26/27
M ..... p. 27/29
N ..... p. 29
O ..... p. 29/31
P ..... p. 32/37
R ..... p. 38/42
S ..... p. 42/44
T ..... p. 44
U ..... p. 45
V p.45/47
Z ..... p. 47

Sources ..... p. 48/63

A

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

L'accompagnement social lié au logement est une mesure éducative visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci.

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement est une aide fournie à un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage accompagné.

Accueil Temporaire - Service de l'Asile (AT-SA)

Dispositif d'hébergement d'urgence dédié à l'accueil des demandeurs d'asile mais pouvant accueillir également les personnes dont la demande d'asile relève d'un autre Etat. Ils sont chargés d'offrir un hébergement meublé, assurer un accompagnement administratif et social (dépôt de dossier à l'OFPRA, scolarisation des enfants, ouverture des droits), et d'assurer la sortie des résidents en fin de procédure d'asile.

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, sur les aspects juridiques et financiers.

Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)

L'AFPA contribue au sein du service public de l'emploi à : la formation et à la qualification des personnes les plus éloignées de l'emploi et à leur insertion sociale et professionnelle ; la politique de certification menée par l'État dont le ministre chargé de l'emploi ; l'égal accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle et à la promotion de la mixité des métiers ; l'égal accès, sur l'ensemble du territoire, aux services publics de l'emploi et de la formation professionnelle.

A

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

C’est lors du mandat de gestion, qui est une forme d’intermédiation locative que le propriétaire fait appel à une Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) qui le met en relation avec le locataire et établit le bail (3 ans minimum). L’AIS se charge de percevoir les loyers et les charges pour le compte du propriétaire. Elle peut également proposer une garantie de loyers ainsi qu’un accompagnement social du locataire en fonction des besoins.

Agence Nationale de l’Habitat (ANAH)

C'est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, de l’Action et des Comptes publics et du ministère de l’Economie et des Finances. Sa mission depuis près de 50 ans est d’améliorer l’état du parc de logements privés existants pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Agence Régionale de Santé (ARS)

Les agences régionales de santé sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population.

Aide Juridictionnelle (AJ)

Possibilité offerte aux personnes à faible revenu d'obtenir la prise en charge par l'État, totale ou partielle en fonction de leur niveau de niveau de ressource, de leurs frais de justice (honoraires d'avocat notamment). Cette possibilité est offerte aux demandeurs d'asile qui ont déposé un recours contre la décision de l'Ofpra auprès de la Cour nationale du droit d'asile

Aide Médicale d’État (AME)

L'aide médicale de l'État (AME) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée sous conditions de résidence stable et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer(formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, l'AME est accordée pour 1 an. Le renouvellement doit être demandé chaque année.

A

Aide Personnalisée au Logement (APL)

L'aide personnalisée au logement est une aide financière destinée à réduire le montant d'un loyer, d'une mensualité d'emprunt ou d'une redevance. Elle est versée en raison de la situation du logement de la personne et ce, quelle que soit sa situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que la personne soit en location, qu'elle accède à la propriété ou qu'elle réside en foyer.

Aide au retour volontaire

Une aide au retour peut être accordée à un étranger qui quitte la France pour retourner dans son pays. Il s'agit d'une aide matérielle et financière pour faciliter la réinsertion dans ce pays. L'étranger doit obligatoirement retourner dans son pays d'origine. Il ne peut pas se rendre dans un autre pays. Le retour doit être volontaire. Il ne doit pas s'agir d'un retour forcé organisé par l'administration française.

Aide sociale à l'enfance (ASE)

Les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE) mettent en œuvre diverses actions dans le cadre de la politique de protection de l'enfance, à des fins de prévention, de repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection. Deux principaux modes d'intervention sont différenciés : l'aide à domicile et la prise en charge matérielle. La première recouvre à la fois des interventions à domicile et des aides financières.
La seconde correspond essentiellement à des mesures de placement en dehors du milieu familial. Spécificité de cette politique, les mesures d'aide sociale à l'enfance relèvent à la fois des pouvoirs administratif et judiciaire.

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés est une aide financière qui vous permet d'avoir un minimum de ressources. Cette aide est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources.

A

Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)

L'allocation pour demandeur d'asile a été créée par la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile. Elle remplace depuis le 1er novembre 2015 l'allocation temporaire d'attente (ATA). L'OFII est chargé de la gestion de cette allocation dont le paiement est assuré par l'Agence de services et de paiement.
Elle est versée pendant la période d'instruction de la demande d'asile ou jusqu'au transfert effectif vers un autre État responsable de l'examen de la demande d'asile. Pour en bénéficier, le demandeur d'asile doit justifier de ressources financières mensuelles inférieures au montant du revenu de solidarité active (RSA). Le montant de l'allocation est calculé en fonction d'un barème qui tient compte de sa composition familiale, ses ressources et son mode d'hébergement.

Allocation de Logement Familiale (ALF)

L'allocation de logement familiale (ALF) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée en raison de votre situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...). Les conditions diffèrent selon que vous relevez du régime général de la caisse d'allocations familiales (Caf) ou du régime agricole de la mutualité sociale agricole (MSA).

Allocation de Logement Sociale (ALS)

L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou redevance (si vous êtes résident en foyer). Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF). Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

Allocation Logement Temporaire (ALT)

L'Allocation Logement à caractère Temporaire est une aide au logement versée aux organismes, associations ou CCAS qui s'engagent à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonome en insertion.

A

Annulation de la décision de l'Ofpra

Lorsqu'un demandeur d'asile forme un recours à l'encontre d'une décision de l'Ofpra devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), la formation de jugement peut rejeter son recours ou annuler la décision de l'Ofpra. Lorsque la décision de l'Ofpra est annulée par la CNDA, le demandeur bénéficie directement d'une protection internationale (statut de réfugié ou bénéfice de la protection subsidiaire) et son dossier n'est pas réexaminé par l'Ofpra. La CNDA statue ainsi comme une juridiction de plein contentieux.

Apatride

Selon la Convention de New York du 28 septembre 1954, ce terme s'applique à "toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation".

Asile constitutionnel

L'Ofpra peut accorder une protection internationale au titre de l'asile constitutionnel à "toute personne persécutée en raison de son action en faveur de la liberté" (alinéa 4 du préambule de la Constitution de 1946). Ce régime de protection est identique à celui obtenu par les personnes qui ont été reconnues réfugiées au titre de la Convention de Genève.

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) bénéficient d'une rémunération au moins égale au Smic. Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont conventionnés par l'État et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions.

Autorisation provisoire de séjour

Il s'agit d'un document délivré au demandeur d'asile par la Préfecture qui atteste de son admission au séjour sur le territoire français. Ce document est valable un mois. Lorsque la demande d'asile a été enregistrée par l'Ofpra, le demandeur reçoit une lettre d'enregistrement et doit à nouveau se présenter à la Préfecture pour obtenir cette fois un récépissé valable six mois et renouvelable tous les trois mois jusqu'à la fin de la procédure de demande d'asile (Ofpra puis CNDA le cas échéant).

A

Autorisation provisoire de travail

Une personne peut obtenir une autorisation provisoire de travail pour un contrat de travail d'une durée maximum de 12 mois, notamment dans les cas suivants :

- Elle est étudiante et souhaite travailler au-delà de la durée autorisée dans le cadre de ses études
- Elle a une autorisation provisoire de séjour (APS) en tant que demandeur d'asile
- Elle travaille en France mais n'y réside pas (frontalier notamment)

B

Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)

Les bénéficiaires de la protection internationale visent les personnes qui ont été reconnues réfugiées, sur le fondement de l'article L. 711-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), protégées subsidiaires, sur le fondement de l'article L. 712-1 du Ceseda et apatrides, sur le fondement de l'article L. 812-1 du Ceseda. Les réfugiés, protégés subsidiaires et apatrides bénéficient de la protection juridique et administrative de l'Ofpra.

Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a été établi par un règlement de l'Union européenne du 19 mai 2010 et inauguré à La Valette (Malte) le 19 juin 2011. Il est chargé de trois missions principales : renforcer la coopération pratique entre les États membres, soutenir les pays de l'Union européenne dont les régimes d'asile sont soumis à des pressions particulières, accompagner la mise en œuvre du régime d'asile européen commun.

C

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Il a été conçu dans l'objectif de fournir une base transparente, cohérente et aussi exhaustive que possible pour l'élaboration de programmes de langues, de lignes directrices pour les curriculums, de matériels d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que pour l'évaluation des compétences en langues étrangères. Il est utilisé dans les 47 États membres du Conseil de l'Europe et en d'autres continents.

Caisse des Allocations Familiales (CAF)

Elle a pour mission de soutenir les familles, en gérant et versant les prestations légales à leurs allocataires et en développant une action sociale familiale.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Selon l'article L211-1 du Code de la Sécurité Sociale, Les caisses primaires d'assurance maladie assurent la prise en charge des frais de santé et le service des prestations d'assurance maladie, maternité, paternité, invalidité, décès et d'accidents du travail et maladies professionnelles et l'attribution de la protection complémentaire en matière de santé prévue à l'article L. 861-1 dont bénéficient dans leur circonscription les assurés salariés et non salariés, ainsi que les autres personnes mentionnées aux 1° et 4° de l'article L. 200-1.

Carte de séjour "passeport talent"

Il s'agit d'une carte de séjour délivrée à une personne étrangère (sauf citoyen d'un pays européen ou Algérien) et qui souhaite travailler en France plus de 3 mois. Cette carte est délivrée dans plusieurs situations, notamment si la personne est hautement qualifiée, souhaite créer une entreprise ou investir en France, ou si elle est artiste. Elle est valable 4 ans maximum et renouvelable.

Carte de séjour "retraité"

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne étrangère (sauf Européen, ou algérien) sous certaines conditions. L'époux ou épouse peut obtenir une carte conjoint de retraité.

C

Carte de séjour "salarié détaché ICT"

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne étrangère venant en France (en tant que cadre ou expert) pour une mission dans une entreprise du groupe qui l'emploie. La carte est valable 3 ans maximum. Si la durée de séjour est de plus de 3 mois et d'1 an maximum, un visa de long séjour valant titre de séjour (VL-TS) mention salarié détaché ICT suffit.

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire"

Il s'agit d'une carte temporaire délivrée à une personne étrangère, et venant travailler en France comme salarié. Elle porte la mention salarié si la personne a un contrat à durée indéterminée (CDI). Elle porte la mention travailleur temporaire si la personne a un contrat à durée déterminée (CDD) ou si elle est salarié détaché et ne remplit pas les conditions pour obtenir une carte pluriannuelle passeport-talent.

Carte de séjour "travailleur saisonnier"

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne étrangère et souhaitant séjourner en France comme travailleur saisonnier. Il peut obtenir une carte de séjour pluriannuelle travailleur saisonnier, sous certaines conditions. Elle est valable 3 ans maximum et renouvelable.

Carte de séjour "vie privée et familiale"

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne ayant des attaches familiales, sous certaines conditions. Cette carte autorise à travailler. En principe, elle est annuelle, renouvelable, quand elle est délivrée comme 1er document de séjour, ou pluriannuelle (2 à 4 ans) en renouvellement d'un précédent titre.

Carte de séjour "visiteur"

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne étrangère, et qui souhaite séjourner en France plus de 3 mois en tant qu'inactif. Cette carte vous est délivrée sous conditions de ressources si elle s'engage à ne pas travailler en France. Elle concerne notamment les étrangers venant exercer des fonctions religieuses en France. Elle est valable 1 an maximum et renouvelable.

C

Carte de résident

Une personne reconnue réfugiée par l'Ofpra bénéficie automatiquement d'une carte de résident de dix ans, renouvelable et délivrée par la Préfecture. Avec ce document, elle peut résider en France légalement, elle peut également travailler et bénéficier de certaines prestations sociales.

Carte de résident longue durée - UE

Il s'agit d'une carte délivrée à une personne qui réside de façon légale et ininterrompue depuis au moins 5 ans en France ou est titulaire d'une Carte Bleue européenne. Il doit également remplir d'autres conditions pour l'obtenir (ressources, assurance maladie, intégration). Cette carte l'autorise à séjourner dans d'autres pays de l'Union européenne (UE). Elle est valable 10 ans et renouvelable.

Carte de résident permanent

Lorsqu'une personne dispose d'une carte de résident ou une carte de résident de longue durée - UE de 10 ans arrivant à expiration, vous pouvez demander son renouvellement ou demander une carte de résident permanent. Cette carte vous ouvre un droit au séjour inconditionnel et permanent en France (sauf menace à l'ordre public). Elle est délivrée sous certaines conditions.

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

Structures d'hébergement des demandeurs d'asile les prenant en charge pendant la durée de l'instruction de leur demande d'asile. Cet accueil prévoit leur hébergement ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants etc.) et le cas échéant une aide financière ou alimentaire dans l'attente du versement effectif de l'allocation pour demandeur d'asile. Les CADA sont également chargés de préparer la sortie du dispositif quelle que soit l'issue de la procédure de demande d'asile (recherche d'emploi, de logement ou le cas échéant, fin de prise en charge). Les centres sont généralement gérés par des associations ou des opérateurs nationaux.

C

Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES)

Il s'agit de proposer à chaque personne une solution d'hébergement accompagnée d'un examen rapide de sa situation administrative afin de de ne pas avoir de personnes dormant dans la rue ou dans les bois. Ils permettent une mise à l'abri des migrants qui sont à la rue, en les contactant là où ils sont avec des maraudes organisées notamment par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ces centres ont permis de significativement améliorer la situation là où ils ont été déployés.

Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO)

Structures visant l'hébergement d'urgence des personnes migrantes sans abri, isolées ou non, stationnant sur le sol français. Ces centres sont des sas d'accueil et d'orientation permettant au public accueilli de bénéficier des informations et d'un accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile. Les personnes peuvent également bénéficier d'une évaluation sociale, médicale et psychique si elles le souhaitent. La prise en charge dans ces centres est limitée au temps nécessaire à l'orientation : dans le cas d'une demande d'asile, les personnes sont orientées au sein du DNA.

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal, en charge de la politique municipale en faveur des seniors, des personnes en difficulté et des personnes en situation de handicap. Il est présidé par le maire, Olivier Bianchi, et est géré par un Conseil d'administration, composé pour moitié d'élus et pour moitié de représentants des associations d'usagers.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Les CHRS sont des établissements sociaux qui accueillent les personnes et les familles, admises à l'aide sociale de l'État, « qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale ».

C

Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Hébergement temporaire de personnes ou familles sans-abri ; éventuellement aide dans leurs démarches d'accès aux droits et recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée. L'article 4 de la loi DALO a instauré le principe de continuité qui stipule que : « Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation ».

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Structures ayant pour mission d'héberger les familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ou qui sont bénéficiaires d'une protection subsidiaire pour les accompagner dans leur insertion. Ces centres proposent un accompagnement socio-professionnel favorisant une première insertion en France (accès au droit, accès à l'emploi, scolarisation, suivi médical etc.). Ils s'adressent aux personnes qui bénéficient du statut depuis moins d'un an. Les personnes sont accueillies pour une période de neuf mois, prolongeable pour trois mois après évaluation de la situation de la personne ou de la famille par l'OFII.

Centre Régional de Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS)

Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires est l'opérateur de l'État pour la vie étudiante. Établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants par la gestion d'aides sociales étudiantes, du logement étudiant, de la restauration universitaire, de l'accueil des étudiants internationaux et l'animation de la vie culturelle et sportive.

Centre de Ressources et Illettrisme (CRI)

Le Centre ressources illettrisme est un espace d'animation à vocation territoriale (régionale, interdépartementale ou départementale). En vue de contribuer à l'amélioration des actions de lutte contre l'illettrisme, et de prévention de l'illettrisme, il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la lutte contre l'illettrisme et de la prévention de l'illettrisme. En accord avec ses financeurs, son action pourra être étendue à l'ensemble des problématiques linguistiques.

C

Centre de Rétention Administrative (CRA)

Le CRA est un lieu dans lequel sont retenus les étrangers auxquels l'administration française ne reconnaît pas le droit au séjour sur le territoire. Les personnes retenues ont vocation à être reconduites à la frontière vers leurs pays d'origine. Pendant cette période il pourra solliciter les conseils ou avis d'une association présente dans les locaux. Il existe actuellement, en France, 25 centres de rétention administrative sur tout le territoire.

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Ces structures permettent d'accueillir toute personne présentant un trouble lié à une conduite addictive, avec ou sans substance, gratuitement et de façon anonyme. Elles permettent également d'informer l'intéressé ou un membre de son entourage, mais également l'évaluation médicale, psychologique et sociale du patient. Le CSAPA peut orienter une personne vers une structure plus adaptée à ses besoins. Il peut également faire une prise en charge médicale, psychologique, ou social et éducative.

Certificat de coutume

Ce document est délivré par l'Ofpra aux réfugiés et aux apatrides qui souhaitent se marier ou se pacser. Il peut également être délivré aux bénéficiaires de la protection subsidiaire de type 1.

Cessation

La qualité de réfugié peut cesser, conformément à l'un des cinq cas énoncés à l'article 1 C de la Convention de Genève.

Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA)

Le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile abroge et remplace l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ainsi que la loi du 25 juillet 1952 relative au droit d'asile. Il regroupe tous les textes (législatifs et réglementaires) actuellement en vigueur concernant le droit d'asile en France.

Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

Créé en 1863, le CICR a pour mission de porter assistance aux victimes de la guerre et de violences internes. Il s'occupe majoritairement de "personnes déplacées".

C

Complémentaire Santé Solidaire

Il s’agit d’une aide pour les dépenses de santé. Elle permet de rembourser la part complémentaire des dépenses de santé. C'est une complémentaire santé c'est-à-dire une mutuelle gratuite ou payante selon les revenus de l’intéressé.

Conseil d'État

Le Conseil d'État exerce deux missions historiques : conseiller du gouvernement pour la préparation des projets de loi, décrets.., il est aussi le juge administratif suprême qui tranche les litiges relatifs aux décisions des administrations. Le Conseil d'État a également pour mission de gérer l'ensemble de la juridiction administrative. Les décisions de la CNDA peuvent être contestées auprès du Conseil d'État par l'Ofpra ou par le demandeur d'asile.

Contrat à Durée Déterminée d’Insertion (CDDI)

Le contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) est ouvert aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ainsi les jeunes de moins de 26 ans, les travailleurs handicapés ou les personnes bénéficiaires du RSA peuvent signer un CDDI. Le contrat ne peut pas excéder 24 mois.
Le CDD d'insertion (CDDI) s'applique aux personnes recrutées par une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI).

Contrat d’Engagement Réciproque (CER)

Il s’agit d’un contrat fait entre l’allocataire du RSA et l’administration, avec des obligations réciproques. Le CER consacre des droits et obligations qui lient bénéficiaires et collectivités.

Contrat d’Intégration Républicaine (CIR)

Le contrat d'intégration républicaine est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française. La formation civique est obligatoire. Une formation linguistique peut être prescrite en fonction du niveau en français.

C

Contrat jeune majeur (CJM)

Le contrat jeune majeur permet aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de prolonger les aides dont ils bénéficient pendant leur minorité. Cette aide peut prendre plusieurs formes tels que le soutien éducatif, l'hébergement, le soutien psychologique et éducatif, l'allocation financière, etc. À terme, cette prise en charge doit permettre aux jeunes majeurs de vivre de façon autonome.

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR)

Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés est un outil créé par la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés. Ces contrats sont signés avec les grandes villes et métropoles de France en partant d'un constat simple : bien que l'intégration soit une compétence de l'État, le rôle des villes est incontournable. Leur objectif est d'améliorer la vie des réfugiés présents sur un territoire en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines grâce aux actions des collectivités : accès à la formation linguistique, à l'emploi, au logement, à la mobilité, à la culture ou aux loisirs.

Contrat Unique d'Insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion (CUI) associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi.

Convention de Genève (1951)

La Convention de Genève relative au statut des réfugiés est un texte de droit international qui définit à la fois ce qu'est un réfugié, quels sont ses droits et enfin quelles sont les obligations des États signataires à son égard.

Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a été instituée en 1959. Il s'agit de la juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme. Depuis 1998, la Cour siège en permanence et peut être saisie directement par des particuliers.

C

Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE)

Il s'agit d'une institution de l'Union européenne, ayant son siège à Luxembourg. Elle regroupe deux juridictions : la Cour de justice et le Tribunal. Elle veille à l'application du droit de l'Union et à l'uniformité de son interprétation. La Cour de justice peut notamment être saisie par les juridictions nationales d'une question préjudicielle portant sur le sens à donner au droit de l'Union.

Cour Nationale du Droit d'asile (CNDA)

La Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) est une juridiction spécialisée. Elle a une compétence nationale pour statuer en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions du directeur général de l'Ofpra sous le contrôle du Conseil d'État, juge de cassation.
La CNDA est une juridiction de plein contentieux où le juge, lorsqu'il estime devoir annuler la décision de refus, substitue sa propre décision à la décision administrative de l'Office en reconnaissant à une personne le statut de réfugié ou en lui accordant le bénéfice de la protection subsidiaire.

Couverture Maladie Universelle (CMU)

La CMU a été supprimée en 2016 et remplacée par la Complémentaire Santé Solidaire. (Voir Complémentaire Santé Solidaire)

D

Débouté

Est débouté de l'asile toute personne dont la demande d'asile a été rejetée définitivement par l'Ofpra et par la CNDA et ayant épuisé tous les recours possibles.

Délai de départ volontaire

Peut être joint à une obligation de quitter le territoire français, les cas pouvant être concernés sont cités à l'article L 511-1 I du CESEDA.

D

Délégation Générale des Étrangers en France (DGEF)

Elle traite de l'ensemble des questions relatives aux ressortissants étrangers, afin d'améliorer la conduite des politiques publiques qui la concernent. La DGEF agit dans de nombreux domaines qui couvrent l'intégralité du parcours du migrant.

Délégation Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (DIAIR)

Un délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés a été institué auprès du ministre de l'Intérieur. Celui-ci a pour mission de participer à la définition et à l'animation de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL)

La Dihal est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'État en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

Demandeur d'asile

Personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un État en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'État considéré.

Déplacés

D'après la définition de l'Organisation des Nations unies, les déplacés sont "les personnes ou groupes qui ont été forcés de fuir leur foyer ou leur lieu de résidence habituel (...) par suite d'un conflit armé, de troubles internes, de violations systématiques des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme et qui n'ont pas traversé de frontières"

Désistement

Si un demandeur d'asile souhaite interrompre la procédure de demande d'asile, il peut se désister de sa demande en adressant un courrier à l'Ofpra.

D

Diplômes en langue française

Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) - Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) - Diplôme Initial en Langue Française (DILF)

Ces diplômes sont indépendants et sanctionnent la maîtrise des quatre compétences langagières. Ils sont valables sans limitation de durée. Validées par une équipe de psychomotriciens experts en évaluation, ces certifications sont internationalement reconnues et fréquemment utilisées par les ministères étrangers en charge de l'éducation.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Il s'agit de la direction départementale interministérielle, un service déconcentré de l'État relevant du Premier ministre et placé sous l'autorité du Préfet de département.

La DDCS met en œuvre les politiques de l'État en matière de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

En région Auvergne-Rhône-Alpes, la DIRECCTE est l'interlocuteur économique et social unique de l'État pour les entreprises et les acteurs institutionnels du territoire. La mission essentielle de la DIRECCTE est d'accompagner le développement des entreprises, de l'emploi et des compétences tout en veillant aux conditions de travail et au respect de la réglementation du travail. Elle assure également la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Elles portent au niveau régional l'ensemble des politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative.

D

Dispositif National d'Accueil (DNA)

Le dispositif national d'accueil (DNA) mis en place en 1973 permettait aux demandeurs d'asile et réfugiés dépourvus de ressources suffisantes et de logement d'être hébergés dans des centres spécialisés - centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et centres provisoires d'hébergement (CPH) - placés sous le contrôle administratif, social et financier des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

Document de Circulation pour les Étrangers Mineurs (DCEM)

Le mineur étranger, qui réside en France, n'a pas à avoir de titre de séjour. Toutefois, pour faciliter ses déplacements hors de France, il peut obtenir un document de circulation pour étranger mineur : le DCEM. Ce titre permet au jeune, après un voyage à l'étranger, de justifier son séjour légal en France et d'être réadmis, en dispense de visa, en France ou aux frontières extérieures de l'Espace Schengen. Ce document doit être accompagné d'un passeport valide.

Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est un carnet de santé numérique personnel, sécurisé, accessible sur internet. Le DMP est conçu comme un ensemble de services permettant aux professionnels de santé autorisés, de partager, sous forme électronique, les informations de santé utiles à la coordination des acteurs prenant en charge le patient.

Droit à l'hébergement opposable (DAHO)

Un droit à l'hébergement opposable (Daho) est garanti par l'État si vous n'avez pas reçu de réponse adaptée à vos demandes d'accueil dans une structure d'hébergement.Ce droit est différent du droit au logement opposable (Dalo) qui concerne les demandes de logement de personnes qui remplissent certaines conditions (notamment de ressources).

D

Droit Au Logement Opposable (DALO)

Lorsqu'une personne n’a reçu aucune proposition de logement social adapté à sa situation après un délai d'attente anormalement long, elle peut saisir la commission de médiation. Si elle est sans logement, ou menacé d'expulsion, ou si elle vit dans un logement impropre à l'habitation, elle peut saisir la commission sans condition de délai. Si, malgré la décision de la commission, aucun logement ne lui est proposé dans le délai prévu, elle peut saisir le tribunal administratif.

Dublin (Règlement)

En vertu de ce texte, une demande d'asile ne peut être examinée que par un seul pays européen (ce texte s'applique dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein). Pour déterminer quel est le pays responsable de la demande d'asile, plusieurs critères sont pris en considération :

- si le demandeur le souhaite, l'État responsable sera celui où réside en tant que réfugié ou demandeur d'asile un membre de sa famille (principe de l'unité de famille)
- l'État qui a délivré au demandeur d'asile un permis de séjour ou un visa, toujours en cours de validité
- l'État dont le demandeur d'asile a franchi illégalement les frontières (la responsabilité de cet État prend fin 12 mois après le franchissement irrégulier de sa frontière).

Si aucun État ne peut être désigné comme responsable d'une demande d'asile sur la base de ces critères, c'est le premier pays où le demandeur a présenté une demande qui doit l'examiner. Le règlement dit "Dublin III" s'applique en France depuis le 1er janvier 2014.

E

Ecole de la 2ème chance (E2C)

L'école de la 2e chance accueille les jeunes de 16 à 25 ans en voie d'exclusion, sans emploi ni qualification. Elle propose une formation permettant de s'insérer professionnellement et socialement. La durée de formation est variable et le jeune est rémunéré. Le but est qu'en fin de formation, le jeune ait accès directement à un emploi ou qu'il puisse intégrer une formation professionnelle.

EURODAC (règlement)

Le règlement EURODAC, adopté en 2000, a créé une base de données et un système de comparaison d'empreintes digitales des demandeurs d'asile dans l'Union européenne. Lorsqu'une personne introduit une demande d'asile, où qu'elle se trouve dans l'UE, ses empreintes digitales sont transmises au système central de EURODAC qui est opérationnel depuis 2003 et qui facilite l'application du règlement Dublin pour la détermination de l'État responsable de l'examen de la demande d'asile. La prise d'empreintes ne concerne pas les étrangers mineurs de moins de 14 ans.

Exclusion

Bien qu'ayant établi le bien-fondé des craintes ou des menaces énoncées en cas de retour, l'Ofpra peut être amené à exclure du bénéfice du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, les personnes dont il a de sérieuses raisons de penser : qu'elles ont commis un crime contre la paix, un crime de guerre ou un crime contre l'humanité au sens des instruments internationaux; qu'elles ont commis un crime grave de droit commun en dehors du pays d'accueil avant d'y être admises comme réfugiés; qu'elles se sont rendues coupables d'agissements contraires aux buts et principes des Nations unies.
Au regard de la protection subsidiaire, les personnes peuvent également être exclues de cette protection si elles ont commis des crimes graves de droit commun en France ou si leur activité sur le territoire constitue une menace grave pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sûreté de l'État.

Expulsion

Décision du ministre de l'Intérieur ordonnant à un étranger qui menace l'ordre public de quitter le territoire français, sans possibilité d'y revenir (sauf abrogation de l'arrêté d'expulsion).

F

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est un dispositif départemental de dernier recours destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents.

Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)

Il a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile, de protection subsidiaire et de protection temporaire. Il vise également à élaborer une politique commune en matière d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAF.TT)

Le FAF-TT a pour objet d'assurer la collecte en tout ou partie de la contribution obligatoire des entreprises au titre de la formation professionnelle continue, de prendre en charge les actions de formation réalisées par les entreprises de travail temporaire et de concourir ainsi à la réalisation des objectifs de la politique de formation définis par les accords de branche.

Fonds social européen (FSE)

Le Fonds social européen (FSE) est un fonds structurel destiné à soutenir la création d'emplois dans l'Union européenne et à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens. Le FSE intervient toujours en cofinancement d'autres financeurs publics et/ou privés.

Fonds de Solidarité au Logement (FSL)

le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet aux ménages les plus modestes d'accéder à un logement adapté à leur situation familiale et financière, de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'énergie, d'eau et de téléphonie. C'est un outil indispensable à la mise en œuvre des politiques sociales du logement en faveur des personnes défavorisées. Au 1er janvier 2019, le Département du Puy-de-Dôme a transféré le Fonds Solidarité Logement à Clermont Auvergne Métropole pour les demandes concernant son périmètre géographique de 21 communes. Le règlement du FSL métropolitain précise ses modalités de fonctionnement et les conditions d'accès aux aides.

F

Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)

Le foyer de jeunes travailleurs (FJT) ou Habitat jeunes est une résidence qui héberge des jeunes travailleurs précaires (ayant de faibles revenus, par exemple) âgés de 16 à 25 ans (parfois 30 ans).
Le résident signe un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer. La durée de l'hébergement est de quelques mois à maximum 2 ans.

Français Langue Étrangère (FLE)

Plus de 100 000 personnes viennent chaque année en France suivre des cours de français. Une partie de ce public est constitué d'étudiants étrangers souhaitant étudier dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il importe que l'offre de cours réponde à des critères de qualité. L'apprentissage du français constitue une priorité des pouvoirs publics pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne.

Français Langue d'Intégration (FLI)

Le français langue d'intégration vise à proposer un apprentissage de la langue française à des adultes immigrés dont le français n'est pas la langue maternelle. Il vise un usage quotidien de la langue française correspondant à un usage acquis par immersion.

G

Guichet unique pour demandeur d'asile (GUDA)

Le guichet unique est le lieu où est délivré le formulaire de demande d'asile à renvoyer à l'Ofpra. Les guichets uniques sont composés d'agents de la préfecture et d'agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), réunis spécifiquement pour assurer l'accueil des demandeurs d'asile.

H

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR ou HCR dans l'espace francophone), basé à Genève, est un programme de l'ONU. Il a pour but originel de protéger les réfugiés, de trouver une solution durable à leurs problèmes et de veiller à l'application de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951.

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

Les HUDA sont des structures d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile. Ces structures permettent d'accueillir les demandeurs d'asile en procédure dite normale ou accélérée mais également les personnes sous procédure dite Dublin, c'est-à-dire faisant l'objet d'une demande d'admission vers un pays tiers de l'Union Européenne. L'accompagnement social dans ce type de structure est moins important qu'en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), les demandeurs d'asile présents sur ce dispositif ont, pour certains, vocation à intégrer un CADA.

I

Immigré

Personne née étrangère dans un pays étranger et qui vit actuellement en France. S'il le souhaite, l'immigré peut devenir Français. Il devient alors "Français par acquisition" par opposition aux "Français de naissance".

Insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures à des personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Instruction

Les officiers de protection instruisent les demandes d'asile enregistrées à l'Ofpra. Ils doivent apprécier le bien-fondé des craintes du demandeur d'asile en cas de retour dans son pays.

I

Interdiction de retour sur le territoire français (IRTF)

L'interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) est une décision prise par le préfet en lien avec l'obligation de quitter le territoire français (OQTF). Des recours sont possibles. Elle peut être annulée par le juge ou abrogée par l'administration. L'étranger qui ne respecte pas cette interdiction risque des sanctions pénales.L'interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) est une décision prise par le préfet associée à l'obligation de quitter la France (OQTF).

Interdiction de territoire français (ITF)

L'interdiction du territoire français (ITF) est prononcée par le juge pénal contre un étranger qui réside en France et qui a commis un crime ou un délit. Elle peut intervenir comme peine principale ou comme peine complémentaire à une peine de prison ou une amende. Certaines catégories d'étrangers sont protégées. Des recours contre une ITF sont possibles.

Intermédiation locative (IL)

Il s'agit d'un dispositif financé par l'Etat consistant pour les associations à mobiliser des logements dans le parc privé, pendant une durée déterminée, en vue de les destiner à des ménages issus principalement de structures d'hébergement ou d'hôtels, et notamment ceux désignés au titre du droit au logement opposable.

M

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes handicapées et leurs proches, leur attribuent des droits. Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Manifestement infondé

Une demande d'asile est qualifiée de manifestement infondée lorsque l'Ofpra considère que les faits invoqués ne sont manifestement pas susceptibles de se rattacher aux critères prévus par la Convention de Genève ou aux critères justifiant l'octroi d'une protection subsidiaire.

M

Mariage forcé

Dans la législation française, un des éléments de définition du mariage est le libre consentement des deux époux. Dans le cas du mariage forcé, le consentement de l'un des conjoints n'est pas libre, n'a été donné que suite à des pressions psychologiques voire des violences physiques.

Migrant

Terme générique pour immigrant et émigrant, désignant une personne qui quitte un pays ou une région pour s'installer dans un(e) autre.

Mineurs accompagnés

Le terme de "mineur accompagné" regroupe plusieurs situations :

- Mineur accompagnant : enfant présent sur le territoire français à la date d'enregistrement en préfecture de la demande d'asile du parent ;
- Mineur rejoignant : enfant entré sur le territoire français postérieurement à la date d'enregistrement de la demande d'asile du parent ;
- Mineur né en France : postérieurement à la date d'enregistrement de la demande d'asile du parent.

Mineurs isolés étrangers

Notre droit positif ne connaît pas la notion de « mineurs isolés étrangers ». La qualification juridique la plus précise au titre de la protection de l'enfance est plutôt celle de « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Cette expression transpose et développe la notion, couramment utilisée, de « mineur non accompagné » (MNA), présente dans plusieurs textes européens et internationaux.

Mineurs non accompagnés

Il s'agit des demandeurs d'asile âgés de moins de 18 ans qui ne sont accompagnés ni de leur père, ni de leur mère et qui ne relèvent par ailleurs de la responsabilité d'aucun adulte mandaté pour les représenter. Un mineur ne peut directement entamer une démarche administrative et doit par conséquent nécessairement se voir désigner un représentant légal.

Aussi depuis la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, le procureur de la République compétent doit désigner un administrateur ad hoc à un mineur sans représentant légal qui forme une demande d'asile sur le territoire français.

Mutilations sexuelles féminines

Procédures qui, intentionnellement, altèrent ou occasionnent des lésions sur les organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Elles peuvent ouvrir le droit à un besoin de protection reconnu par l'Ofpra.

N

Naturalisation

La naturalisation est un mode d'acquisition de la nationalité française. Pour être naturalisé, il faut répondre à certaines conditions liées notamment à la régularité du séjour en France, à l'intégration dans la communauté française, à l'absence de condamnations pénales. Ce sont les préfectures qui examinent les demandes de naturalisation.

Numéro unique départemental

Le NUD (numéro unique départemental) ou NUR (numéro unique régional) est le numéro de votre demande de logement social. Il garantit votre inscription en tant que demandeur de logement social et certifie la date de cette demande. [...] Ce numéro est lié à votre dossier de demande de logement social, qui est valable 1 an.

O

Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)

Il s'agit de la principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers. Elle peut être prise par le préfet dans un certain nombre de cas. Elle peut accompagner le refus de séjour pris à l'encontre d'un étranger ou sanctionner son séjour illégal en France. Elle oblige la personne concernée à quitter la France par ses propres moyens dans un délai de 30 jours ou, dans des situations plus limitées, sans délai.

O

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Créé en 2009, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est l'opérateur de l'État en charge de l'intégration des migrants durant les cinq premières années de leur séjour en France.
L'OFII a en outre pour missions la gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale, la gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, celle des aides au retour et à la réinsertion participant au développement solidaire, ainsi que la lutte contre le travail illégal.

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)

Créé en 1952, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) est un établissement public placé sous le tutelle du ministère de l'intérieur depuis 2010.
Il est en charge de trois missions principales :

- l'instruction des demandes d'asile et d'apatridie enregistrées sur le territoire français
- la protection juridique et administrative des réfugiés, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des apatrides
- l'émission d'avis sur les demandes d'asile déposées dans le cadre de l'asile à la frontière.

Officiers de protection

Les officiers de protection sont des agents de catégorie A de l'OFPRA. Parmi ces agents, on distingue notamment

- les officiers de protection instructeurs (qui instruisent les demandes d'asile ou d'apatridie)
- les officiers de protection rédacteurs (qui travaillent au sein de la division Protection)
- les chargés de recherche (qui recueillent les informations sur les pays d'origine)
- les consultants juridiques qui sont affectés à la division des affaires juridiques, européennes et internationales
- et enfin les officiers de protection qui travaillent au sein des services administratifs et financiers.

O

Opérateurs de compétences (OPCO)

Ils sont chargés d'accompagner la formation professionnelle. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Fondée en 1951, l'OIM est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux.

Avec 173 États membres, 8 autres États ayant le statut d'observateur et des bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM est dédiée à la promotion de la migration humaine et ordonnée pour le bénéfice de tous. Elle le fait en fournissant des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants. L'OIM travaille pour aider à assurer la gestion humaine et ordonnée des migrations, à promouvoir la coopération internationale sur les questions de migration, pour aider à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration et de fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur.

Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE)

Il s'agit d'un dispositif à destination des parents d'élèves étrangers, déployé sur l'ensemble du territoire pour permettre à ces publics de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, ce dispositif copiloté et cofinancé par les deux ministères contribue à améliorer les chances de réussite des enfants à l'école, en faisant bénéficier les parents de formations prises en charge par l'État.

P

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Il s'agit du cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable aux besoins du jeune.

Parcours Emploi Compétences (PEC)

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Parcours d'Intégration à l'Apprentissage de la Langue (PIAL)

Le parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL) a pour but de sécuriser l'accès des jeunes étrangers primo-arrivants aux dispositifs de droit commun (Avenir Jeunes, Ecole de la 2ème Chance, EPIDE, Garantie Jeunes, IAE...).
Il s'adresse aux jeunes étrangers extra européens entre 16 et 25 ans « qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français leur permettant une entrée dans les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori un accès au marché du travail.»

Pays d'origine sûrs

Cette notion a été introduite par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile (article L.714-4 2° du CESEDA). Un pays est considéré comme sûr "s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'État de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales".
La liste des pays d'origine sûrs est établie par le Conseil d'administration de l'Ofpra et accessible sur le site internet de l'établissement. Une personne originaire d'un de ces pays ne peut bénéficier d'une admission sur le territoire au titre de l'asile (elle n'obtiendra donc pas d'APS, ni de récépissé). La Préfecture saisit alors l'Ofpra en procédure prioritaire et l'établissement doit examiner cette demande d'asile dans un délai de 15 jours (ou de 96h si la personne se trouve en centre de rétention).

P

Pays de rattachement

Il s'agit du pays de nationalité d'une personne ou, si elle ne peut se prévaloir d'une nationalité, son pays de résidence habituelle.

Pays de résidence habituelle

Lorsqu'un demandeur d'asile n'a pas de nationalité, sa demande est examinée au regard de son pays de résidence habituelle. Le pays de résidence habituelle est généralement le pays où le demandeur est né et a toujours vécu ou encore le pays où il a des attaches familiales ou professionnelles.

Persécutions

Il n'existe pas de définition juridique de ce terme. En revanche, dans l'instruction des demandes d'asile, les persécutions ou les craintes de persécutions doivent revêtir un caractère personnel, actuel et de gravité suffisant. Ces persécutions ou craintes de persécutions peuvent émaner des autorités de l'État, de partis ou d'organisations qui contrôlent l'État ou une partie substantielle du territoire de l'État ou de personnes privées lorsque les autorités de l'État ne sont pas en mesure d'offrir une protection à ses ressortissants.

Personne à Mobilité Réduite (PMR)

Les Personnes à Mobilité Réduite sont toutes les personnes qui ont une difficulté, telles que les personnes handicapées (comprenant les personnes ayant des incapacités sensorielles ou intellectuelles, les personnes ayant des incapacités motrices et les personnes en fauteuils roulants), les personnes de petite taille, les personnes avec des bagages encombrants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes avec des chariots à provisions, et des personnes avec de jeunes enfants (y compris des enfants en poussette).

Personnes vulnérables

Au sens de la directive "procédures", un demandeur d'asile vulnérable est une personne ayant besoin de garanties particulières en raison de circonstances individuelles qui, si elles n'étaient pas prises en compte, pourrait limiter sa capacité à remplir les obligations et à bénéficier des droits prévus dans la directive.

P

Ces circonstances individuelles peuvent tenir à son état de santé physique et mental, à son âge, sa situation de famille, son genre, son orientation sexuelle ou identité de genre, ou encore du fait qu'elle ait été victime de violences graves (viol, torture) ou de traite des êtres humains. Les États devront mettre en place une procédure d'identification des personnes vulnérables et d'évaluation des besoins spéciaux et des compensations nécessaires en termes d'accueil ou de procédure.

Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le Plan d'investissement dans les compétences est un investissement en faveur des compétences. Face aux évolutions du marché du travail, à la mutation des emplois et pour lutter contre le chômage de masse, la compétence est la clé de voûte d'une croissance durable et inclusive, selon le gouvernement.
Le Plan d'Investissement dans les compétences se décline autour de 3 axes:

1) Mieux analyser les besoins de compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes;
2) Financer de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable;
3) Des appels à projets pour innover et transformer par l'expérimentation

Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PLALHPD)

Il comprend les mesures destinées à permettre aux personnes et aux familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, ainsi que de pouvoir bénéficier, le temps nécessaire, si elles le souhaitent, d'un accompagnement correspondant à leurs besoins.

P

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

Plan logement d'abord

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. La Dihal en a coordonné l'élaboration et suit sa mise en œuvre à l'échelle nationale s'appuyant notamment sur 23 territoires de mise en œuvre accélérée.

Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA)

Situées dans chaque région métropolitaine, les 34 PADA gérées par l'OFII sont en charge du premier accueil des demandeurs d'asile. Elles remplissent plusieurs missions :

- orientation et information des demandeurs d'asile
- accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge au sein d'un CADA et ce pendant toute la procédure
- inscription des demandeurs dans le dispositif national d'hébergement.

Police aux frontières (missions)

- Contrôler les personnes entrantes et sortantes de l'espace Schengen (contrôle des points de passage frontalier maritime, terrestre et aérien) ;
- Lutter contre l'immigration irrégulière et ses filières ; lutter contre le travail illégal ;
- Lutter contre la fraude documentaire et à l'identité ;
- S'assurer de l'application des mesures de sûreté (ports, aéroports) ;
- Faire respecter la réglementation aéronautique civile ;
- Assurer les missions de police générale mettre en œuvre l'éloignement effectif des étrangers en situation irrégulière.

P

Primo-arrivants

Les personnes primo-arrivantes sont les étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR). À leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) présents sur l'ensemble du territoire pour signer le CAI/CIR. Les signataires du CAI/CIR sont considérés comme primo-arrivants pendant les cinq premières années de leur installation en France.

Procédure accélérée

Les demandes placées en procédure accélérée sont instruites par l'OFPRA dans un délai de quinze jours (ou de 96 heures lorsque le demandeur d'asile est placé en centre de rétention administrative) suivant l'introduction de la demande. Principalement, le placement d'une demande d'asile en procédure accélérée est automatique dans deux cas :

- lorsque le demandeur d'asile a la nationalité d'un pays considéré comme pays d'origine sûr ;
- lorsque le demandeur d'asile a effectué une première demande d'asile qui a été définitivement rejetée et qu'il demande son réexamen.

Par ailleurs, la demande peut être placée en procédure accélérée par le guichet unique dans d'autres cas. Toutefois, il est à noter que l'OFPRA a la possibilité de reclasser une demande en procédure normale au cours de l'instruction s'il l'estime nécessaire au vu de la nature du dossier ou de la situation particulière du demandeur d'asile.

Procédure Dublin

Voir *Dublin (Règlement)*

Procédure normale

Le demandeur d'asile, une fois enregistré au guichet unique, introduit sa demande auprès de l'OFPRA en lui adressant son dossier de demandeur d'asile, remis au guichet unique. Le demandeur est ensuite convoqué à l'OFPRA pour un entretien. En procédure normale, l'OFPRA statue sur la demande d'asile dans les six mois à compter de son introduction devant l'Office. Le délai moyen de traitement est de trois mois en application du contrat d'objectif et de performance signé par l'OFPRA avec l'État.

P

Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile (PRADHA)

Le PRADHA constitue un pré-accueil (hébergement et accompagnement) des personnes s'orientant vers la procédure d'asile, c'est-à-dire ayant manifesté l'intention de déposer de manière imminente une demande d'asile. Les personnes sous procédure Dublin peuvent également être assignées à résidence au PRAHDA dans l'attente de leur transfert vers l'État responsable de l'examen de leur demande d'asile.

Protection subsidiaire

Introduite par la loi du 10 décembre 2003 relative au droit d'asile, cette protection est accordée par l'Ofpra à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié mais qui est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes :

- a) La peine de mort
- b) La torture ou des peines ou traitements inhumains et dégradants
- c) S'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

Les personnes qui bénéficient de la protection subsidiaire obtiennent auprès de la préfecture un titre de séjour "vie privée et familiale" d'un an renouvelable.

Protection Universelle Maladie (PUMA)

Depuis 2016, la protection universelle maladie (Puma) permet une prise en charge des frais de santé sans rupture de droits. Cette prise en charge est assurée même en cas de changement de situation professionnelle (perte d'emploi...), familiale (séparation...) ou de résidence.

R

Rapporteur

Agent de catégorie A au sein de la Cour nationale du droit d'asile, en charge d'instruire le dossier de recours contre la décision de refus de l'OFPRA. A l'issue de l'instruction du dossier, il établit un rapport qu'il présente en séance publique à la formation de jugement. Il rédige également un projet de décision.

Récépissé

Ce document délivré par la préfecture permet à l'étranger demandeur d'asile de se maintenir sur le territoire français pendant toute la procédure de demande d'asile (OFPRA puis, le cas échéant, CNDA). Le premier récépissé est valable six mois et doit être ensuite renouvelé tous les trois mois. Il comporte une mention selon laquelle le demandeur d'asile n'est pas autorisé à travailler au cours de la première année de la procédure de demande d'asile.

Reconduite à la frontière

Décision prise par le Préfet en vue d'éloigner du territoire français un étranger en situation irrégulière. Cette mesure n'est pas définitive et ne doit pas être confondue avec une expulsion.

Recours contentieux

Il s'agit d'un recours qui est adressé à une juridiction administrative. Dans le cadre de la demande d'asile, le demandeur peut formuler un recours contentieux auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour contester la décision de l'OFPRA.

Recours gracieux

Il s'agit d'un recours administratif présenté à l'autorité qui a pris la décision contestée. Dans le cadre de la demande d'asile, cela signifie que le demandeur adresse sa demande de recours gracieux par courrier à l'OFPRA.

R

Réexamen

Après une décision de rejet devenue définitive (c'est-à-dire en l'absence de recours ou en cas de rejet du recours par la CNDA), le demandeur d'asile débouté peut soumettre à l'OFPRA des éléments nouveaux dans le cadre d'une demande de réexamen. Celle-ci doit être précédée d'une nouvelle admission au séjour et peut donc faire l'objet d'une procédure prioritaire.

Réfugié

Selon l'article premier de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, ce terme s'applique à toute personne "qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité, et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays".
Une personne reconnue réfugié se voit octroyer par la préfecture un titre de séjour de dix ans renouvelable et peut tout de suite solliciter la nationalité française.

Régime d'asile européen commun (RAEC)

Depuis le sommet de Tempere en 1999, les États membres de l'Union européenne ont cherché à établir, en matière d'asile, une procédure commune unique et un statut uniforme pour les bénéficiaires d'une protection internationale mais aussi à accroître la coopération pratique et à favoriser la solidarité intra-européenne.
Différents textes législatifs ou non-législatifs, développés depuis le début des années 2000 et finalisés en 2013, composent le régime d'asile européen commun : il s'agit principalement des trois grandes directives "qualification", "accueil" et "procédures" et des règlements Dublin et EURODAC mais aussi des règlements fondant l'agence EASO ou le fonds asile, migration et intégration (FAMI).

Régularisation

Une personne étrangère, en situation irrégulière, peut à titre exceptionnel obtenir une carte de séjour. Cela peut, par exemple être le cas d'un travailleur étranger en situation irrégulière qui peut obtenir, par l'admission exceptionnelle au séjour, une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire. Il s'agit de régularisations au cas par cas. L'étranger doit remplir des conditions d'ancienneté de séjour et de travail en France. Il doit déposer sa demande en préfecture.

R

Regroupement familial

Procédure permettant à la personne étrangère de faire venir son conjoint légitime âgé d'au moins 18 ans lors du dépôt de la demande et ses enfants mineurs qu'ils soient légitimes, adoptés, confiés au titre de l'autorité parentale et qu'ils soient les enfants du demandeur ou du conjoint du demandeur.
Les membres de la famille doivent absolument résider hors de France. L'étranger qui fait la demande doit être en situation régulière et résider en France de manière continue depuis au moins 18 mois et être titulaire d'un titre de séjour dont la durée de validité est d'au moins un an. Le demandeur doit disposer de ressources suffisantes et stables en fonction de la taille de la famille, d'un logement répondant à des critères de salubrité, confort et superficie suffisants pour accueillir la famille de façon décente.

Depuis la loi du 20 novembre 2007, des conditions supplémentaires ont été ajoutées :

- test de connaissance de la langue française avant l'arrivée en France
- connaissances des valeurs de la République
- signature d'un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille.

Réinstallation

La réinstallation est un programme qui prévoit d'accueillir des personnes en besoin de protection internationale après la fuite de leur pays d'origine, pour leur offrir des perspectives de vie meilleure en France. Elle s'opère à partir d'un premier pays d'asile. Elle est pilotée et coordonnée par la Direction générale des étrangers en France du Ministère de l'Intérieur.

Réinstallé

Dans le cadre de la réinstallation, un réfugié relevant du mandat HCR* quitte son pays d'asile et se rend légalement vers un pays tiers pour s'y installer durablement après accord de ce pays de l'accueillir comme réfugié et de lui accorder le droit de s'y installer durablement.

*Les bénéficiaires de la réinstallation sont identifiés par le HCR en fonction de critères de vulnérabilité.

R

Relocalisé

Demandeurs d'asile (familles ou personnes isolées) transférés en France depuis la Grèce ou l'Italie, dans des CADA pour le temps de la procédure d'asile traitée par l'OFPRA. Six pôles d'accueil sont mis en place autour de guichets uniques à travers la France (Lyon, Bordeaux, Nantes, Metz, Besançon, Ile-de-France). A l'issue de la procédure, des solutions de logement leurs sont proposées au niveau local ou par la plateforme nationale de logement des réfugiés. Les réfugiés bénéficient d'un accompagnement global pendant un an par des structures associatives locales ou le CCAS, financé par des crédits de la DGCS.

Renonciation

Un réfugié peut à tout moment renoncer à son statut mais cette décision est définitive et entraîne des conséquences non négligeables : la cessation du statut de réfugié de son époux(se) ou concubin(e) si ce dernier a été reconnu réfugié en application du principe de l'unité de famille, la cessation de la protection de ses enfants si l'autre parent n'est pas ou plus réfugié et enfin la possible non-reconnaissance par la loi du pays d'origine des évènements familiaux survenus en France.

Rétention administrative (placement)

La rétention administrative permet de maintenir dans un lieu fermé (le CRA) un étranger qui fait l'objet d'une décision d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration. Elle peut être prolongée par le juge, lorsque le départ immédiat de l'étranger de France est impossible. Elle ne peut pas dépasser 90 jours (sauf en cas d'activités terroristes). L'étranger retenu dispose de certains droits et peut recevoir l'aide d'associations.
(Voir aussi: Centre de rétention administrative).

Réunification familiale

Le ressortissant étranger qui s'est vu reconnaître la qualité de réfugié ou qui a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire peut demander à bénéficier de son droit à être rejoint, au titre de la réunification familiale, par certains membres de sa famille.

R

Cette procédure concerne notamment son conjoint ou son concubin âgé d'au moins dix-huit ans, si le mariage civil ou la vie commune (stable et continue) sont antérieurs à la date d'introduction de sa demande d'asile, ainsi que les enfants non mariés du couple, âgés au plus de dix-neuf ans. La réunification familiale n'est pas soumise à des conditions de durée préalable de séjour régulier, de ressources ou de logement.
Les membres de la famille concernés doivent faire directement leur demande de visa auprès de l'ambassade de France dans le pays dans lequel ils résident.
La procédure est également ouverte aux bénéficiaires du statut d'apatride.
Si le mariage est postérieur à la date d'introduction de la demande d'asile, on parle de regroupement familial, lequel dépend de l'OFII.
Dans ce cas, la procédure est soumise à des conditions de durée préalable de séjour régulier, de ressources ou de logement.

Revenu de solidarité active (RSA)

Il assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

S

Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)

Le salaire minimum de croissance (Smic) correspond au salaire horaire minimum égal que le salarié doit percevoir. Des abattements sont toutefois applicables, dans certains cas (apprentis et salariés de moins de 18 ans).

Sans papier

Etranger présent en France sans titre de séjour et qui se retrouve donc dans une situation irrégulière au regard de la loi.

S

Schengen (espace)

Il s'agit d'un espace de libre circulation des personnes entre les territoires européens des États signataires de l'accord de Schengen (nom de la localité luxembourgeoise où il fut signé le 14 juin 1985). Le principe de la liberté de circulation des personnes implique que tout individu (ressortissant de l'Union européenne ou d'un pays tiers), une fois entré sur le territoire de l'un des pays membres, peut franchir les frontières des autres pays sans subir de contrôles. Pour se déplacer, il n'a plus besoin de passeport. Les vols aériens entre villes de l'espace Schengen sont considérés comme des vols intérieurs.
Liste des pays concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Service des étrangers (Préfecture)

Il s'agit d'un service de la préfecture, qui est en charge des questions relatives aux étrangers, comme l'instruction et la délivrance des titres de séjour.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le service intégré d'accueil et d'orientation a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, traiter avec équité les demandes, coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et contribuer à la mise en place d'une observation sociale locale.

Situation irrégulière

Il s'agit d'une personne de nationalité étrangère, présente en France, et qui ne dispose d'aucun titre de séjour, de récépissé, d'autorisation provisoire, ou de visa en cours de validité.

S

Structure de premier accueil pour demandeurs d'asile (SPADA)

Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile assurent pour le compte de l'OFII le pré-accueil des personnes souhaitant demander l'asile en France, constituant ainsi la première étape du parcours d'asile en France. Outre ces missions de pré-accueil, ces plateformes assurent une prestation de domiciliation, d'accompagnement social et administratif pour les demandeurs d'asile non-hébergés ainsi que pour les réfugiés de moins de 6 mois non pris en charge par le dispositif national d'accueil depuis le 1er janvier 2019.

T

Titre de séjour

Document délivré par la préfecture qui autorise un étranger originaire d'un pays non-européen à séjourner en France pendant une durée déterminée. Il existe plusieurs titres de séjour. Les personnes reconnues réfugiées ont accès à une carte de résident de 10 ans. Les bénéficiaires de la protection subsidiaire obtiennent un titre de séjour "vie privée et familiale" valable un an et renouvelable. Enfin, les apatrides ont droit à un titre de séjour d'un an renouvelable ("vie privée et familiale") puis à une carte de résident de 10 ans s'ils ont séjourné sur le territoire français de manière régulière pendant 5 ans.

Traduction agréée

Pour faire certaines démarches, il est nécessaire de joindre la traduction française d'un document rédigé dans une langue étrangère. Par exemple, pour échanger un permis de conduire étranger contre un permis de conduire français. La traduction doit être faite par un traducteur agréé inscrit sur une liste des experts judiciaires.
On parle de traduction certifiée conforme à l'original ou officielle.

U

Unité de famille

Le principe de l'unité de famille permet d'étendre la protection accordée à un réfugié à ses parents proches afin de lui permettre de mener une vie familiale normale et de lui offrir une protection pleine et entière. Toutefois, le principe de l'unité de famille ne s'applique qu'au conjoint (marié ou concubin), aux enfants mineurs ou aux personnes sous tutelle. Il ne s'applique donc pas aux ascendants et aux collatéraux et ne peut être invoqué pour les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire.

V

Validation des acquis par expérience (VAE)

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles.

Visa de court séjour ou visa Schengen

Le visa de court séjour permet à son titulaire d'entrer en France et dans les autres pays de l'Espace Schengen (sauf exceptions). Il autorise un séjour ininterrompu ou plusieurs séjours d'une durée maximum de 3 mois par semestre. Il peut être valable pour une ou plusieurs entrées. Il peut être délivré pour des motifs touristiques, privés, familiaux ou professionnels.

Visa de long séjour (VLS)

Les visas de long séjour sont délivrés par les seules autorités consulaires françaises. Le visa de long séjour est délivré pour un séjour supérieur à 3 mois en France. Son obtention est obligatoire pour déposer une demande de carte de séjour temporaire ou de carte de séjour "compétences et talents", sauf exceptions prévues par la loi ou les engagements internationaux conclus par la France. Les étrangers dispensés du visa de long séjour sont les ressortissants de l'Union européenne (UE), d'un autre État faisant partie de l'Espace économique européen (EEE) et les Suisses.

V

Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Certains visas de long séjour dispensent de demander une 1ère carte de séjour en France.
Depuis le 1er septembre 2009, les titulaires de visas de long séjour à l'exception des ressortissants algériens et des bénéficiaires de cartes pluriannuelles ne sont plus astreints à demander une carte de séjour en préfecture (article R311-3 et articles R313-1 et suivants du CESEDA). Leur visa vaut titre de séjour.
Leurs titulaires n'ont donc pas de démarches à effectuer en préfecture, pendant la durée de validité de leur visa. Ces visas remplacent la carte de séjour.

Visa long séjour temporaire (VLST)

Il s'agit d'un visa mixte d'une durée comprise entre 3 et 6 mois, qui vaut autorisation temporaire de séjour. Son titulaire est ainsi dispensé de solliciter une carte de séjour durant sa validité. A son expiration, il doit regagner son pays d'origine. Il peut être, par exemple, délivré aux étudiants venant suivre un enseignement court.

Visa de régularisation

L'article L311-13-D du Code de l'entrée et du séjour et du Droit d'Asile (CESEDA) issu de la loi de finances pour 2012 a institué un droit de visa de régularisation que doit acquitter, à l'occasion de sa première admission au séjour, en sus de la taxe de primo-délivrance, l'étranger entré irrégulièrement en France ou non muni d'un titre de séjour dans les délais réglementaires.

Visa de transit

Il existe deux sortes de visa de transit, le visa aéroportuaire et le visa non aéroportuaire. Le visa aéroportuaire permet à son titulaire, à l'occasion d'une escale internationale, de passer par la zone internationale de transit d'un aéroport français sans possibilité toutefois de pénétrer en France. Le visa de transit non aéroportuaire est délivré à l'étranger qui souhaite se rendre d'un pays tiers à l'espace Schengen vers un autre pays tiers en traversant le territoire français ou le territoire d'un autre État Schengen.

V

Visiteur

L’étranger, qui prouve qu’il peut vivre de ses seules ressources et qui prend l’engagement de n’exercer en France aucune activité professionnelle, peut obtenir une carte de séjour mention "visiteur". Cette carte est valable un an, renouvelable.

Z

Zone d'attente

Dans certaines situations, un étranger non européen peut être placé à son arrivée à la frontière dans une zone d'attente avant d'être réacheminé à l'étranger ou admis en France. La procédure de placement en zone d'attente est encadrée et limitée dans le temps (26 jours maximum). Tout au long de la procédure, l'étranger peut bénéficier de recours. Le placement en zone d'attente concerne les étrangers qui :

- font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire
- demandent l'asile à la frontière
- sont en transit et que l'embarquement vers leur pays de destination finale a été refusé ou que les autorités de ce pays les ont refoulés vers la France.

SOURCES

L'ensemble des définitions présentes dans ce glossaire ont été reprises de sites internet appartenant au domaine public.

L'article L.300-2 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) dispose que « *Sont considérés comme documents administratifs, au sens des titres Ier, III et IV du présent livre, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, les documents produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public, par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.*
Constituent de tels documents notamment les dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions (L. no 2016-1321 du 7 oct. 2016, art. 2-I) «, codes sources» et décisions ».

L'article L.322-1 du même code prévoit que « *sauf accord de l'administration, la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soit mentionnée* ».

Les définitions contenues dans ce glossaire n'ont pas été altérées ou dénaturées de leur sens. Les sources sont disponibles sur la version numérique via des liens hypertextes ou en fin de document. Les mises à jour remontent au 22 décembre 2020.

SOURCES

Accompagnement Social lié au logement – Données originales téléchargées sur https://www.lozere.gouv.fr/content/download/9971/61262/file/F10-ASLL.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Accompagnement vers et dans le logement – Données originales téléchargées sur http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/accompagnement-vers-et-dans-le-logement-avdl-r151.html, mise à jour du 05/02/2021.

Accueil Temporaire - Service de l'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/glossaire_asile.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Agence Départementale pour l'Information sur le Logement – Données originales téléchargées sur https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/, mise à jour du 05/02/2021.

Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes – Données originales téléchargées sur https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/, mise à jour du 05/02/2021.

Agence Immobilière à Vocation Sociale – Données originales téléchargées sur https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositifs-dintermediation-locative, mise à jour du 05/02/2021.

Agence Nationale de l'Habitat – Données originales téléchargées sur https://www.anah.fr/, mise à jour du 05/02/2021.

Agence Régionale de Santé – Données originales téléchargées sur https://www.ars.sante.fr/quest-ce-quune-agence-regionale-de-sante, mise à jour du 05/02/2021.

Aide Juridictionnelle – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Aide Médicale d'Etat – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079, mise à jour du 05/02/2021.

Aide Personnalisée au Logement – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Aide au retour volontaire – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33974, mise à jour du 05/02/2021.

Aide sociale à l'enfance – Données originales téléchargées sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/21-10.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Allocation aux Adultes Handicapés – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242, mise à jour du 05/02/2021.

Allocation pour Demandeur d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Allocation de Logement Sociale – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280, mise à jour du 05/02/2021.

Allocation Logement Temporaire – Données originales téléchargées sur http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-habitat-et-transports/Habitat/Allocation-Logement-a-caractere-Temporaire-ALT, mise à jour du 05/02/2021.

Annulation de la décision de l'Ofpra – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Apatride – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Asile constitutionnel – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Ateliers et Chantiers d'Insertion – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/article/ateliers-et-chantiers-d-insertion-aci-201158.

Autorisation provisoire de séjour – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=A, mise à jour du 05/02/2021.

Autorisation provisoire de travail – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34840, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Bénéficiaires de la Protection Internationale – Données originales téléchargées sur www.education.gouv.fr, mise à jour du 05/02/2021.

Bureau européen d'appui en matière d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=E, mise à jour du 05/02/2021.

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues – Données originales téléchargées sur https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages, mise à jour du 05/02/2021.

Caisse des Allocations Familiales – Données originales téléchargées sur https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Presse/Communiqu%C3%A9s%202016/CNAFFicheRepere_ActiviteDesCaf.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie – Données originales téléchargées sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006073189&idArticle=LEGIARTI000006741602&dateTexte=&categorieLien=cid, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "passeport talent" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16922, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "retraité" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2710, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "salarié détaché ICT" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33952, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15898, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "travailleur saisonnier" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21516, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de séjour "vie privée et familiale" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Carte de séjour "visiteur" – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F302, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de résident – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2208, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de résident longue durée - UE – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17359, mise à jour du 05/02/2021.

Carte de résident permanent – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11201, mise à jour du 05/02/2021.

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/glossaire_asile.pdf mise à jour du 05/02/2021.

Centre d'Accueil et d'Evalution des Situations – Données originales téléchargées sur https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-Gerard-Collomb-mai-2017-octobre-2018/Communiques-du-ministre/Ouverture-d-un-nouveau-centre-d-accueil-et-d-examen-des-situations-CAES-en-Ile-de-France, mise à jour du 05/02/2021.

Centre d'Accueil et d'Orientation – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/glossaire_asile.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Centre Communal d'Actions Sociales – Données originales téléchargées sur https://clermont-ferrand.fr/2-le-ccas, mise à jour du 05/02/2021.

Centre d'Hébergement d'Urgence – Données originales téléchargées sur https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/guide_des_dispositifs_hebergement_logement_cle7dd151.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Centre Provisoire d'Hébergement – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21516, mise à jour du 05/02/2021.

Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales – Données originales téléchargées sur https://www.crous-paris.fr/crous, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Centre de Ressources et Illétrisme – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour_aller_plus_loin_-_le_canevas_des_cri.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Centre de Rétention Administrative – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie – Données originales téléchargées sur https://www.drogues.gouv.fr/etre-aide/ou-trouver-laide/structures-specialisees-addictologie, mise à jour du 05/02/2021.

Certificat de coutume – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/glossaire_asile.pdf mise à jour du 05/02/2021.

Cessation – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Code de l'Entrée et du Séjour des étrangers et du Droit d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Comité International de la Croix-Rouge – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Complémentaire Santé Solidaire – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027, mise à jour du 05/02/2021.

Conseil d'Etat – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Contrat à Durée Déterminée d'Insertion – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14100, mise à jour du 05/02/2021.

Contrat d'Intégration Républicaine - Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Contrat Jeune Majeur – Données originales téléchargées sur https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/contrat-jeune-majeur, mise à jour du 05/02/2021.

Contrat Unique d'Insertion – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21006, mise à jour du 05/02/2021.

Convention de Genève – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Cour Européenne des Droits de l'Homme – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Cour de Justice de l'Union Européenne – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C mise à jour du 05/02/2021.

Cour Nationale du Droit d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=C, mise à jour du 05/02/2021.

Débouté – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=D, mise à jour du 05/02/2021.

Délégation Générale des Etrangers en France – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Presentation, mise à jour du 05/02/2021.

Délégation Interministérielle pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés – Données originales téléchargées sur https://accueil-integration-refugies.fr/diair/, mise à jour du 05/02/2021.

Demandeur d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire/Demandeur-d-asile, mise à jour du 05/02/2021.

Déplacés – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=D, mise à jour du 05/02/2021.

Désistement - Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=D, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Diplômes en langue française – Données originales téléchargées sur https://www.ciep.fr/delf-dalf, mise à jour du 05/02/2021.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Données originales téléchargées sur http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-services-de-l-Etat-dans-les-Cotes-d-Armor/Direction-Departementale-de-la-Cohesion-Sociale-DDCS/Qu-est-ce-que-la-DDCS2, mise à jour du 05/02/2021.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Données originales téléchargées sur http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/, mise à jour du 05/02/2021.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – Données originales téléchargées sur https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/organisation/services-territoriaux/article/drjscs-directions-regionales-de-la-jeunesse-des-sports-et-de-la-cohesion, mise à jour du 05/02/2021.

Dispositif National d'Accueil – Données originales téléchargées sur https://francearchives.fr/findingaid/ca27a5a1692280a1b75bcf1ec19b9a30ace05601, mise à jour du 05/02/2021.

Document de Circulation pour les Étrangers Mineurs – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=D, mise à jour du 05/02/2021.

Dossier Médical Partagé – Données originales téléchargées sur https://www.ars.sante.fr/le-dossier-medical-partage-1?parent=4120, mise à jour du 05/02/2021.

Dublin – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=D, mise à jour du 05/02/2021.

Droit à l'Hébergement Opposable – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20343, mise à jour du 17/02/2021.

Droit au Logement Opposable – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005, mise à jour du 05/02/2021.

Ecole de la 2ème chance – Données originales téléchargées sur www.service-public.fr, mise à jour du 05/02/2021.

EURODAC - Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=E, mise à jour du 05/02/2021.

Exclusion – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=E, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Expulsion – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=E, mise à jour du 05/02/2021.

Fonds d'Aide aux Jeunes – Données originales téléchargées sur https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/aide-et-action-sociale/les-fonds-d-aide-sociale-decentralises-faj-fsl/article/le-fonds-d-aide-aux-jeunes-faj, mise à jour du 05/02/2021.

Fonds Asile Migration Intégration – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=F, mise à jour du 05/02/2021.

Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire – Données originales téléchargées sur https://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2011/0035/boc_20110035_0000_0030.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Fonds Social Européen – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31677#:~:text=Le%20Fonds%20social%20europ%C3%A9en%20%28FSE%29%20est%20un%20fonds,et%20%C3%A0%20am%C3%A9liorer%20les%20perspectives%20professionnelles%20des%20citoyens, mise à jour du 05/02/2021.

Fonds de Solidarité au Logement – Données originales téléchargées sur Clermont Auvergne Métropole-Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) (clermontmetropole.eu), mise à jour du 17/02/2021.

Foyer de Jeunes Travailleurs – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2018, mise à jour du 05/02/2021.

Français Langue Etrangère – Données originales téléchargées sur https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Maitrise-de-la-langue/Apprendre-le-francais-langue-etrangere, mise à jour du 05/02/2021.

Français Langue d'Intégration – Données originales téléchargées sur http://occitanie.drjscs.gouv.fr/sites/occitanie.drjscs.gouv.fr/IMG/pdf/dossiersDRJSC_7_offrelinguistique_0613_light.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Guichet unique pour demandeur d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/fr/node/649, mise à jour du 05/02/2021.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=H, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/60389/397112/file/SRADAR%202019-2021.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Immigré – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Insertion par l'activité économique – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2284, mise à jour du 05/02/2021.

Instruction – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=I, mise à jour du 05/02/2021.

Interdiction de retour sur le territoire français – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2782., mise à jour du 17/02/2021.

Interdiction de territoire français – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784, mise à jour du 05/02/2021.

Intermédiation locative – Données originales téléchargées sur http://www.lozere.gouv.fr/content/download/9977/61286/file/F13-IML.pdf#:~:text=L%27interm%C3%A9diation%20locative%20est%20un%20dispositif%20financ%C3%A9%20par%20l%27%C3%89tat,d%C3%A9sign%C3%A9s%20au%20titre%20du%20droit%20au%20logement%20opposable, mise à jour du 05/02/2021.

Maison Départementale des Personnes Handicapées – Données originales téléchargées sur https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/maison-departementale-du-handicap/article/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph, mise à jour du 05/02/2021.

Manifestement infondé – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=M, mise à jour du 05/02/2021.

Mariage forcé – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=M, mise à jour du 05/02/2021.

Migrant – Données originales téléchargées sur file:///C:/Users/NFel/AppData/Local/Temp/13_REM_Glossaire_version_fran%C3%A7aise.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Mineurs accompagnés – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=M, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Mineur isolé étranger – Données originales téléchargées sur http://www.senat.fr/rap/l19-448/l19-4483.html, mise à jour du 05/02/2021.

Mineurs non accompagnés – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Mutilations sexuelles féminines – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2284, mise à jour du 05/02/2021.

Naturalisation – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=N, mise à jour du 05/02/2021.

Numéro unique départemental – Données originales téléchargées sur https://www.actionlogement.fr/qu-est-ce-que-le-nur-nud, mise à jour du 05/02/2021.

Obligation de Quitter le Territoire Français – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=O, mise à jour du 05/02/2021.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=O, mise à jour du 05/02/2021.

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=O, mise à jour du 05/02/2021.

Officiers de protection – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=O, mise à jour du 05/02/2021.

Opérateurs de compétences – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco, mise à jour du 05/02/2021.

Organisation Internationale pour les Migrations – Données originales téléchargées sur https://www.iom.int/fr/propos-de-loim, mise à jour du 05/02/2021.

Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine2/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants-OEPRE-est-un-dispositif-complementaire-au-CIR-au-croisement-des-formations-civique-et-linguistique, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/pacea, mise à jour du 05/02/2021.

Parcours Emploi Compétences – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences, mise à jour du 05/02/2021.

Parcours d'Intégration à l'Apprentissage de la Langue – Données originales téléchargées sur http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/content/download/13013/90259/file/Annexe+n%C2%B03+Le+PIAL.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Pays d'origine sûrs – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Pays de rattachement – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Pays de résidence habituelle – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Persécutions – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Personne à Mobilité Réduite – Données originales téléchargées sur https://www.eure.gouv.fr/content/download/2238/15183/file/Accessibilite-sensibilisation.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Personnes vulnérables – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Plan d'Investissement dans les Compétences – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/plan-d-investissement-dans-les-competences-un-investissement-sans-precedent-en, mise à jour du 05/02/2021.

Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées – Données originales téléchargées sur https://www.anil.org/aj-conception-mise-en-oeuvre-pdalhp/, mise à jour du 05/02/2021.

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi – Données originales téléchargées sur https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/plie-plans-locaux-pluriannuels-pour-l-insertion-et-l-emploi, mise à jour du 05/02/2021.

Plan logement d'abord – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Primo-arrivants – Données originales téléchargées sur www.education.gouv.fr, mise à jour du 05/02/2021.

Procédure accélérée – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Procédure accélérée – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Procédure normale – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/fr/asile/la-procedure-de-demande-d-asile/demander-l-asile-en-france, mise à jour du 05/02/2021.

Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile – Données originales téléchargées sur https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/60389/397112/file/SRADAR%202019-2021.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Protection subsidiaire – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=P, mise à jour du 05/02/2021.

Protection Universelle Maladie – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34308, mise à jour du 05/02/2021.

Rapporteur – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Récépissé – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Reconduite à la frontière – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Recours contentieux – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Recours gracieux – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Réexamen – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Réfugié – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Régime d'asile européen commun – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Régularisation – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053, mise à jour du 05/02/2021.

Regroupement familial – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Réinstallation – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/La-reinstallation, mise à jour du 05/02/2021.

Réinstallé – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Relocalisé – Données originales téléchargées sur https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/05/glossaire_asile.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Renonciation – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Rétention administrative (placement) – Données originales téléchargées sur https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/centre-retention, mise à jour du 05/02/2021.

Réunification familiale – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=R, mise à jour du 05/02/2021.

Revenu de solidarité active – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19775#:~:text=Le%20revenu%20de%20solidarit%C3%A9%20active%20%28RSA%29%20assure%20aux,isol%C3%A9s%20ou%20justifient%20d%E2%80%99une%20certaine%20dur%C3%A9e%20d%E2%80%99activit%C3%A9%20professionnelle., mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance – Données originales téléchargées sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300, mise à jour du 05/02/2021.

Schengen – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=S, mise à jour du 05/02/2021.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation – Données originales téléchargées sur https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-et-Solidarite/Hebergement-et-logement/Hebergement/Le-service-integre-de-l-accueil-et-de-l-orientation-de-la-Manche, mise à jour du 05/02/2021.

Situation irrégulière – Données originales téléchargées sur http://www.calvados.gouv.fr/titre-de-sejour-etranger-en-situation-irreguliere-a9080.html, mise à jour du 05/02/2021.

Structure de premier accueil pour demandeurs d'asile – Données originales téléchargées sur https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/content/download/60389/397112/file/SRADAR%202019-2021.pdf, mise à jour du 05/02/2021.

Titre de séjour – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=T, mise à jour du 05/02/2021.

Traduction agréée – Données originales téléchargées sur https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/obtenir-liste-traducteurs-agrees, mise à jour du 05/02/2021.

Unité de famille – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=U, mise à jour du 05/02/2021.

Validation des acquis par expérience – Données originales téléchargées sur http://www.vae.gouv.fr/vous-etes-un-particulier/vous-etes-un-particulier-qu-est-ce-que-la-vae.html, mise à jour du 05/02/2021.

Visa de court séjour ou visa Schengen – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Visa de long séjour – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

SOURCES

Visa long séjour temporaire – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Visa de régularisation – Données originales téléchargées sur http://www.doubs.gouv.fr/Demarches-administratives/Titres-de-sejour/Droit-de-visa-de-regularisation, mise à jour du 05/02/2021.

Visa de transit – Données originales téléchargées sur https://www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-et-Solidarite/Hebergement-et-logement/Hebergement/Le-service-integre-de-l-accueil-et-de-l-orientation-de-la-Manche, mise à jour du 05/02/2021.

Visiteur – Données originales téléchargées sur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Definitions-et-methodologie/Glossaire, mise à jour du 05/02/2021.

Zone d'attente – Données originales téléchargées sur https://www.ofpra.gouv.fr/glossaire?lettre=Z, mise à jour du 05/02/2021.